

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	13
Date convocation	06/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Michel TIREBAQUE, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Yves GILLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Donne acte de la présentation du compte administratif qui se résume ainsi

FONCTIONNEMENT	Dépenses	699 152,35 €
	Recettes	795 048,24 €
	Excédent 2021	178 056,04 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	294 904,21 €
	Recettes	390 670,66 €
	Déficit 2021	319 447,20 €

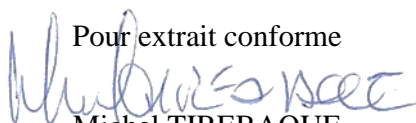
Où l'exposé du Président de séance et après en avoir délibéré en l'absence du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

- **APPROUVE** le compte administratif 2022.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme



Michel TIREBAQUE
Le Président de séance